

Délibération n°2016.00066

Inondations - Aides aux communes sinistrées de
Seine-et-Marne

Séance du 28 juin 2016

.....
Département de la Seine et Marne

Arrondissement de Meaux

Canton de Mitry-Mory

Nombre de Conseillers Municipaux

en exercice : 33

présents : 23

absents excusés représentés : 8

absents excusés non représentés : 2
.....

L'an deux mille seize, le 28 juin, le Conseil municipal, dûment convoqué le 22 juin, s'est réuni à Salle Jacques Prévert - 20, rue Biesta à 20 heures 30, sous la présidence de Mme Charlotte BLANDIOT-FARIDE, Maire.

PRESENTS :

Mme Charlotte BLANDIOT-FARIDE, Mme Marianne MARGATE, M. Franck SUREAU, Mme Laure GREUZAT, M. Benoît PENEZ, M. Luc MARION, Mme Audrey MERET, Mme Josiane MARCOUD, M. Jean-Pierre BONTOUX, M. Jean BOUGEARD, M. Guy DARAGON, Mme Dominique DUIGOU, M. Farid DJABALI (départ à 21h49, délibération n°2016.00066), Mme Yannick REIS LAGARTO, Mme Claire KAHN (arrivée à 20h45), Mme Julie MOREL, M. Sylvain BERNARD, Mme Adeline TEULALE, M. Loris BOULOGNE, M. Gérard GAUTHIER (départ à 22h39, délibération n°2016.00073), M. Philippe LALOUE (arrivée à 20h45), Mme Dominique MANIERE, Mme Corinne ADAMSKI-CAEKAERT, M. Laurent PRUGNEAU

ABSENTS EXCUSÉS REPRESENTÉS :

M. Jacques DURIN donne pouvoir à M. Jean-Pierre BONTOUX, M. Gilbert TROUILLET donne pouvoir à Mme Adeline TEULALE, M. Farid DJABALI donne pouvoir à M. Benoît PENEZ (à partir de 21h49, délibération n°2016.00066), Mme Louise DELABY donne pouvoir à M. Luc MARION, M. Mohamed KACHOUR donne pouvoir à Mme Laure GREUZAT, M. Vincent BOT donne pouvoir à Mme Charlotte BLANDIOT-FARIDE, M. Gérard GAUTHIER donne pouvoir à M. Laurent PRUGNEAU (à partir de 22h39, délibération n°2016.00073), Mme Farida BENMOUSSA donne pouvoir à Mme Corinne ADAMSKI-CAEKAERT, M. Sun-Lay TAN donne pouvoir à Mme Dominique MANIERE

ABSENTS EXCUSÉS NON REPRESENTÉS : Mme. Naima BOUADLA, Mme Isabelle PEREIRA

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Julie MOREL

Délibération n° 2016.00066

Inondations - Aides aux communes sinistrées de Seine-et-Marne

Le Conseil Municipal,

Sur le rapport et la proposition de Mme Charlotte BLANDIOT-FARIDE, maire de Mitry-Mory,

Vu la délibération n°2016-00053 portant attribution de subvention aux associations et actant la réservation d'un crédit de 5 000 € pour catastrophe naturelle,

Considérant la volonté de la ville de Mitry-Mory de participer à la solidarité au profit des communes de Seine-et-Marne touchées par les intempéries et les inondations d'une ampleur inédite,

Considérant l'appel de l'Union des Maires de Seine-et-Marne à solidarité à l'ensemble des Communes pour porter secours, organiser l'accueil des citoyens sinistrés mais aussi favoriser la réparation des dégâts,

Vu l'avis favorable de la Commission administration générale du 21 mai 2016,

DELIBERE
A l'unanimité

DECIDE le versement de la somme de 5 000 € à l'Union des Maires de Seine-et-Marne.

DIT que la dépense est inscrite au budget communal au chapitre 65 - article 6574 - fonction 523.

Et ont, les membres présents, signé au registre.

Pour extrait conforme,
Charlotte BLANDIOT-FARIDE

Maire de Mitry-Mory



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de son affichage et de sa transmission au contrôle de légalité.